



Commune de Felon

## **Compte-rendu de la réunion de conseil du 25 mai 2020**

Etaient présents : Gérard WURTZ, Mary CAILLEAU, Pascal CHAVEROT, Sylvie CHRÉTIEN, Clément CRISCUOLO, Marie DE VLEESCHOUWER, Alexandre FARQUE, Andréa GIL, Serge MARLOT, Christophe ROELLINGER, Nathalie SCHADIG, Éric WEISS.

Excusé : /

Début de séance : 20 h 00. Secrétaire : Mary CAILLEAU Fin de séance : 22 h 50

Le Maire sortant, Gérard WURTZ, fait l'appel des nouveaux conseillers et les déclare installés dans leur fonction.

Il donne ensuite la parole à Serge MARLOT doyen de la nouvelle assemblée pour l'élection du maire avant de se retirer.

### **1. Élection du Maire :**

Il est procédé au recensement des candidatures. Seul Serge MARLOT est candidat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Votants	11
Abstention	0
Suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Serge MARLOT est élu Maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin avec 11 voix

### **2. Détermination du nombre d'adjoints :**

Le Maire propose que 2 Adjoints soient nommés afin de le seconder. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide qu'il y aura 2 adjoints sur la commune.

### **3. Élection des Adjoints :**

Il est procédé, dans les mêmes formes que pour le Maire et sous le Présidence de Monsieur Serge MARLOT, à l'élection des Adjoints.

1<sup>er</sup> Adjoint : Se porte candidate Sylvie CHRÉTIEN. Pas d'autre candidat déclaré, il est passé au vote.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Votants	11
Abstention	1
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Sylvie CHRÉTIEN est déclarée élue 1<sup>ère</sup> Adjointe au 1<sup>er</sup> tour de scrutin avec 10 voix



Commune de Felon

2<sup>ème</sup> Adjointe : Se porte candidate Mary CAILLEAU. Pas d'autre candidat déclaré, il est passé au vote.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Votants	11
Abstention	0
Suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Mary CAILLEAU est déclarée élue 2<sup>ème</sup> Adjointe au 1<sup>er</sup> tour de scrutin avec 11 voix

#### **4. La charte de l' élu local :**

Le Maire fait lecture de la charte à l'ensemble des conseillers et leur en remet un exemplaire. Celle-ci indique les conditions dans lesquelles les élus exercent leur mandat.

#### **5. Versement des indemnités de fonctions :**

Le Maire perçoit l'indemnité maximum de la strate à laquelle la commune appartient soit 991.80 € brut mensuel.

En revanche, pour les adjoints, c'est le conseil qui décide de celle-ci.

Pour une commune de moins de 500 habitants le montant maximum brut mensuel par adjoint est fixé à 385.05 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 10 voix « pour » et 1 abstention, d'octroyer le montant maximum également aux adjoints. Cette indemnité sera versée mensuellement.

#### **6. Délégations faites au Maire :**

Le conseil, à l'unanimité, décide de donner 11 délégations afin de simplifier la gestion de la commune et éviter de trop fréquentes réunions. Il s'agit, par exemple de réaliser des emprunts (si ceux-ci sont inscrits au budget) dans la limite de 5000€, des lignes de trésorerie dans la limite également de 5000€, de décider de la conclusion ou la révision du louage de choses pour une durée maximum de 12 ans, d'ester en justice....

Le Maire précise qu'aucune décision importante ne sera prise sans en avoir au préalable informé le conseil.

#### **7. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs :**

Le conseil, à l'unanimité a désigné les représentants suivants :

CC Vosges du Sud	Délégué titulaire : Serge MARLOT Déléguée suppléante : Sylvie CHRÉTIEN
Syndicat de la piscine d'Etuefont	Déléguée titulaire : Sylvie CHRÉTIEN Déléguée suppléante : Nathalie SCHADIG



Commune de Felon

Syndicat de la Fourrière	Déleguée titulaire : Marie DE VLEESCHOUWER Délégué suppléant : Christophe CRISCUOLO
Territoire d'Energie 90	Délégué titulaire : Éric WEISS Délégué suppléant : Clément CRISCUOLO
Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas	Délégué titulaire : Alexandre FARQUE Délégué suppléant : Pascal CHAVEROT
Conseil d'Ecole	Déléguée titulaire : Nathalie SCHADIG Déléguée suppléante : Andréa GIL
Natura 2000 :	Déléguée titulaire : Mary CAILLEAU
Correspondant défense	Déléguée titulaire : Mary CAILLEAU
Correspondant sécurité routière	Déléguée titulaire : Marie DE VLEESCHOUWER
Délégué surveillance Ambroisie	Déléguée titulaire : Sylvie CHRÉTIEN
Association « Repas à Domicile » ASRD	Déléguée titulaire : Mary CAILLEAU

Les différents syndicats en seront informés.

#### **8. Commissions communales et comités consultatifs :**

Le conseil nomme aux commissions communales dans lesquelles seules des conseillers peuvent siéger :

CAO (Commission d'Appels d'Offres)	Président : Nathalie SCHADIG Membres : Serge MARLOT, Marie DE VLEESCHOUWER, Éric WEISS, Alexandre FARQUE.
Commission Finances	Président : Nathalie SCHADIG Membres : Serge MARLOT, Éric WEISS
Urbanisation et Travaux	Président : Éric WEISS Membres : Marie DE VLEESCHOUWER, Alexandre FARQUE, Andréa GIL, Sylvie CHRÉTIEN

Et dans les comités consultatifs dans lesquels le président est un élu mais tout habitant peut en faire partie :

Fêtes et cérémonies	Président : Andréa GIL Membres :
Bois	Président : Clément CRISCUOLO Membres : Serge MARLOT, Christophe ROELLINGER, Sylvie CHRÉTIEN, Alexandre FARQUE
Urbanisation et Travaux	Président : Serge MARLOT Membres :

Les habitants seront sollicités afin de s'inscrire dans ces comités.



Commune de Felon

#### **9. Autorisation permanente de poursuite donnée au comptable :**

Le Maire explique que la comptable demande une autorisation permanente afin de recouvrer les sommes dues par les contribuables qui ne règleraient pas leurs dettes. Cela évite de réunir le conseil si le cas se présente. Il faut également définir des seuils en fonction desquels différentes procédures sont déclenchées. Après lecture et en avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité des présents.

#### **10. Vidéoprotection :**

Le Maire fait remarquer les incivilités récurrentes au niveau des conteneurs du cimetière. Il se demande s'il ne faudrait pas installer des caméras afin de poursuivre les contrevenants.

Après discussion, le conseil par 10 voix pour et 1 abstention, décide de déplacer les conteneurs sur la place au milieu du village, vers le parking, et si les personnes indélicates persistent à déposer leurs déchets, l'installation d'une caméra sera étudiée et des plaintes déposées.

#### **11. Achat d'un vidéoprojecteur :**

Le Maire suggère que, pour que chacun puisse suivre sans souci les débats, d'acheter un vidéoprojecteur.

Cela permettrait également de faire une économie de papier puisqu'il n'y aurait plus besoin de tout imprimer.

Après en avoir délibéré, le conseil, par 9 voix « pour » et 2 abstentions, accepte cette dépense.

#### **12. Travaux :**

Le Maire fait part au conseil de l'obligation de faire des trottoirs sur un côté de la chaussée pour en sécuriser la traversée. Cette obligation n'est pas respectée puisqu'à certains endroits de la rue de l'Église et de la rue du Chenois, il n'y en a pas. Aussi, pour y remédier, il propose de faire les travaux nécessaires. Le Département qui a été contacté pourrait prendre en charge 50% du coût qui s'élèverait à environ 30 000€ pour la rue de l'Église. Concernant la rue du Chenois, des travaux sur la canalisation d'eau devant avoir lieu, il conviendra d'en profiter pour faire les trottoirs. Des devis seront demandés, le Département recontacté et ce point sera débattu lors d'une prochaine séance.

#### **13. Achat de terrain :**

Le Maire indique que le maraichage est de plus en plus répandu pour répondre à des besoins locaux. Il aurait été très pratique, pendant la période de confinement. Pour cela il faudrait acquérir du terrain et trouver les personnes pour s'en occuper. Ce sujet fera l'objet d'autres discussions lors de prochaines séances, chacun étant invité à y réfléchir.

#### **14. Remorque :**

Le Maire demande si un ou plusieurs conseillers dispose d'une remorque qu'il pourrait emprunter quand cela est nécessaire pour évacuer des déchets par exemple. Réponse positive de 2 conseillers.



Commune de Felon

**15. Discussion sur l'orientation du mandat :**

Le Maire interroge les conseillers sur leur vision du mandat : comment faire évoluer le village, le rendre plus accueillant, rendre service à la population...

La question du fleurissement est évoquée et la plantation de plantes vivaces proposée. Cela éviterait d'arroser, sachant que chaque année les communes sont en restriction d'eau.

Certains s'interrogent sur la façon de diffuser les informations afin qu'un maximum de personnes soient au courant en un minimum de temps. L'application Illiwap, que la commune utilise depuis peu est un bon moyen. Le Maire fera le tour du village pour proposer aux habitants qui accepteront de donner leur numéro de portable, l'envoi des informations comme une coupure d'eau, d'électricité, une manifestation... par SMS. Pour les autres, la version « papier » sera maintenue.

Il est proposé de déménager la mairie dans l'ancienne école, après y avoir fait un rafraichissement, et de mettre le bâtiment en location. Cela pourrait être en 2 parties avec quelques travaux ou en une seule à une entreprise par exemple. Ce point sera revu ultérieurement.

Le conseil souhaiterait savoir ce que possède la commune. Un état sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.